
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance spéciale du lundi 19 juin 2006

Résolution: CA06 26 0211

Recommandation au conseil municipal - Adoption d'un Règlement sur la mise en valeur du site des anciens ateliers municipaux Rosemont (article 89 de la Charte de la Ville de Montréal)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par François Purcell

et unanimement résolu :

De soumettre au conseil municipal, pour adoption, le règlement intitulé «Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles sur un emplacement délimité par les rues Saint-Denis, Saint-Hubert et des Carrières et par le boulevard Rosemont».

De demander au conseil municipal de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal afin que soit tenue l'assemblée publique de consultation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

De demander au conseil municipal de mandater la greffière de la Ville de Montréal afin que soit fixée la date, l'heure et le lieu de ladite assemblée publique de consultation.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1060963020

André Lavallée

Maire d'arrondissement

Louis GAGNON

Directeur

Signée électroniquement le 21 juin 2006

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance spéciale du lundi 19 juin 2006

Résolution: CA06 26 0212

Recommandation au conseil municipal - Adoption d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme - Site des anciens ateliers municipaux Rosemont

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par François Purcell

et unanimement résolu :

De soumettre au conseil municipal, pour adoption, le règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal», de manière à augmenter la limite de hauteur et de densité sur le site des ateliers municipaux Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

De demander au conseil municipal de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal afin que soit tenue l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la charte de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1060963021

André Lavallée

Maire d'arrondissement

Louis GAGNON

Directeur

Signée électroniquement le 21 juin 2006